

# vingt Plaine Lagny

REUNION MENSUELLE DU 5 mai 2025 - 19H – 22H

44 rue des Maraîchers

- **Présents** : Annick BERBATI, Mira BRAUN, Michèle BOUHOURS, Paul CALORI, Damien CARMONA, Léo ÉLIES, Sheila FIKRI, Aïssata KOUYATÉ, Martin MALÉTRAS, Jean-Luc MARTIN, Marie-Pierre MASSÉ, Camille NADO, Jonathan THÉBAULT
- **Absences excusées** : Martine BUNEL, Joël GUILLAMOT, Laurence PRAT, Aïssetou SOUMARÉ, Diêp-Phuong VASSEUX
- **Pôle Démocratie Locale** :
- **Élues invitées** :  
Carine EKON, adjointe au maire du 20° en charge du commerce, de l'artisanat et des métiers d'art, de l'emploi et de l'attractivité économique  
Annie GAFFORELLI, adjointe au maire du 20° en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne

1. **Tour de table de présentation** - Cf. Liste des personnes présentes

2. **Élues invitées**

• **Démocratie locale et participation citoyenne**

Annie GAFFORELLI suite aux réclamations des associations présentes au dernier conseil de quartier, rappelle les règles vis-à-vis de l'accueil des associations : sans commentaire et sans vote en présence des associations qui viennent présenter les projets et les montants des prestations à soumettre au vote des conseiller-ères de quartier. Référence à la charte des conseils de quartier consultable sur le site de la mairie : <https://mairie20.paris.fr/pages/mode-d-emploi-13731#la-charte-des-conseils-de-quartier>  
Pour mémoire : aucune invitation d'élus-es ne sera possible à partir de septembre 2025 pour cause de période de réserve électorale.

• **Commerces**

Carine EKON adjointe en charge du commerce, de l'artisanat et des métiers d'art, de l'emploi et de l'attractivité économique a accepté l'invitation du conseil de quartier Plaine Lagny.

Les habitant-es attirent l'attention de Carine EKON sur la dégradation de la propreté en proximité des commerces dans le secteur de Plaine-Lagny, particulièrement pour la rue d'Avron (Montreuil - Buzenval), la rue des Pyrénées, la rue du Volga, la rue des Maraichers.

Dégradation particulièrement forte aux abords des commerces :

- Épiceries ouvertes tard le soir, le sol est jonché des détritiques vendus dans ces commerces (bouteilles en verre, canettes, déchets alimentaires...)
- Commerces de bouche : boulangers déposant les invendus sur le trottoir ; restauration rapide ne respectant pas les limites des installations des tables dont les sols sont maculés des déchets de nourriture. Palettes et déchets de livraison laissés sur l'espace public. Huile usagée répandue sur les trottoirs...
- Café et tabac, mégots jetés massivement au sol...

- Espaces végétalisés tout au long de la rue d'Avron devant les commerces remplis de déchets...
- Trottoirs ou/et places de stationnement vampirisés par l'activité de vente ou garage des deux-roues motorisés.
- Bouteille de gaz...

Carine EKON précise :

- Chaque commerce ayant une activité sur l'espace public doit en faire la demande selon les règles et normes définies par la mairie de Paris en particulier pour le respect le passage des piétons, PMR... Carine EKON valide les demandes.  
Tout équipement, même un cendrier posé sur le trottoir doit faire l'objet d'une autorisation.  
Après autorisation, la police municipale vérifie que le commerçant respecte l'autorisation.  
En cas de signalement par les habitant-es, la PM vérifie et ré-explique les règles avant verbalisation.
- Les habitants peuvent également solliciter le bureau des nuisances d'origine professionnelle en charge des vérifications (bruit, odeurs...)
  - <https://www.paris.fr/pages/nuisances-sonores-qui-faut-il-alerter-8198>
  - <https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilité-du-quotidien-3800?#nuisances-olfactives-d-origine-professionnelle>
- Déchets des commerçants  
La taille des contenants peut évoluer en fonction des besoins des commerçants, pour mémoire le volume du contenant détermine le coût de la redevance de la collecte des déchets.  
Pour mémoire les dépôts sauvages constatés directement par la PM sont verbalisés à 35 ou 135€.  
La zone du pas de porte doit être maintenue propre par le commerçant.
- La mairie cherche à valoriser les espaces commerciaux en pied des immeubles de l'habitat social pour des commerces ou des activités.
- Concernant l'autorisation de certains commerces, la mairie exerce une vigilance afin de ne pas augmenter les nuisances sur certains secteurs, exemple est donné pour Belleville où il n'y a plus d'autorisation pour les bars ou/et restaurants.
- Différents horaires d'ouverture selon les licences accordées aux restaurant, bar, épicerie de nuit...
- Bar jusqu'à 2h du matin ; restaurant 23h-Minuit ou 2 heures du matin selon autorisation. Certains commerces peuvent être ouverts toute la nuit.
- Vente à la sauvette, interdite, contrôle et sanction par la Police nationale.
- Une demande pour un nettoyage renforcé (circuit propreté) a été faite auprès de Martin Bussy.

L'association (réfèrent de prévention) – Les Réglisses- peut être sollicitée pour des actions de sensibilisation auprès des commerçants.

Pour mémoire :

- Pour les encombrants, compléter le formulaire disponible sur le site [Encombrants](#)
- Pour le gros électroménager, [Prendre rendez vous sur le site jedonnemonelectromenager.fr](#)
- Recyclerie Porte de Montreuil

### 3. NOCTURBAINES – 14 juin 2025 sur le secteur Plaine Lagny

Alain FRANÇOIS présente le projet NOCTURBAINES qui se déroulera du 13 au 15 juin 2025 dans trois secteurs du 20° :

- 13 juin sur le secteur RÉUNION
- 14 juin sur le secteur PLAINE LAGNY
- 15 juin sur le secteur SAINT-BLAISE

C'est la 29<sup>e</sup> édition NOCTURBAINES - des rencontres des arts de la rue, spectacles gratuits proposés à toutes les tranches d'âges du public.

Pour le secteur Plaine-Lagny, les espaces du square Sarah Bernhardt et de la Cabane Davout seront investis par les 9 compagnies pour plusieurs spectacles (environ 300 personnes par spectacle) :

- Un spectacle jeune public - thème de l'écologie
- Un spectacle de cirque
- Une déambulation dans le secteur
- Un spectacle tout public
- En attente de la validation par la mairie du 20<sup>e</sup> et des services des parcs et jardins pour un spectacle de nuit à 21h45 dans le square Sarah Bernhardt.

Les NOCTURBAINES soumettent au conseil de quartier PLAINE-LAGNY, un devis de prestations d'un montant de 1000 €. Vote à l'unanimité pour ce montant.

### 4. Projet de CONCOURS PHOTOS sur plusieurs secteurs du 20e

Le concours photos existe depuis 2 ans sur le quartier RÉUNION/PERE-LACHAISE, Laurence PRAT a été missionné par ce quartier pour relancer le concours et propose d'associer d'autres quartier dont PLAINE-LAGNY, projet présenté lors de la réunion mensuelle du 7 avril dernier.

En attente des éléments pour la prochaine réunion mensuelle.

### 5. FÊTE DE QUARTIER La Tour du Pin – 21 Juin 2025

Réunion de coordination – La Tour du Pin - du **mardi 6 mai** à l'EPJ au 32 boulevard Davout

La FÊTE de QUARTIER aura lieu dans le square et Bois de Charonne.

- Supports de communication : Affiche diffusée sur l'ensemble du secteur, banderole aux accès du site, flyers.
- Liste des matériels complétés par les participants (Conseil de quartier : Table, chaises, Barnum)
- Le -passeport- : support papier avec le nom de chaque stand donné aux enfants qui répondent à chaque stand à un quizz ; après réponses un tampon est apposé sur le document. Le passeport avec tous les tampons permet de gagner un lot. Pas de thème commun cette année. Le conseil de quartier pour son quizz propose les thèmes de la démocratie et/ou du Street Art.
- Deux animations sont financées pour partie par le conseil de quartier : Association Aïba (danse et musique – Sénégal et Guinée) et artiste KASHINK – Street Art
- Une scène ouverte avec un DJ du quartier permettra de l'initiation, des interventions des jeunes du quartier, de DJ en devenir, programme défini avec les jeunes de la cabane Davout
- Un jeu de piste est en cours d'élaboration avec les jeunes
- Jeu avec structures gonflables pour les plus jeunes
- ...

Prochaine réunion 10 juin -10h- à la cabane Davout

Pour information : Les portes ouvertes destinées aux habitants de la Tour du Pin (habitat social) seront organisées le 27 septembre 2025.

Une exposition de photos sera disponible à la cabane Davout (à voir avec le projet de concours photos) et des projections vidéo à Davout Relais (à voir avec les films Kashink).

Exposition de l'œuvre de Kashink réalisée au cours de la fête du 21 juin ?

## 6. Réunion inter-quartier : Budget INVESTISSEMENT

À la demande des conseiller-ères de quartier, une réunion a été organisée par le pôle de démocratie locale avec les services financiers afin de connaître les règles d'utilisation du budget INVESTISSEMENT de 15 000 € attribué à chaque secteur-quartier du 20°. Cette réunion a eu lieu le 28 avril 2025 à la maison des associations – 18 rue Ramus.

**Pour mémoire : Le budget de fonctionnement** a pour vocation :

- De couvrir les frais de gestion courante des conseils de quartier
- D'assurer les dépenses liées à la réalisation de projets
- De payer des prestations proposées par des associations pour la vie du quartier

**En synthèse : Le budget d'investissement** implique une immobilisation dans le patrimoine :

- Acquisition d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.
- Améliorer la valeur ou augmenter la durée de vie d'un bien.

Un marché public est un contrat entre la ville de Paris et une entreprise privée. Le recours à ce marché est obligatoire, sauf exception. Pour passer hors-marché, une prestation doit être justifiée, par exemple en raison d'une spécificité technique unique, ou bien d'un service innovant.

**Pour les deux budgets :**

Le calendrier budgétaire est particulier. Pour le bon traitement des devis, la date limite avant la clôture budgétaire est le 15 novembre. Les événements peuvent avoir lieu après cette date, cette règle concerne le traitement du devis et du bon de commande et non pas l'attestation du service fait.

Pour le bon traitement d'une dépense, il faut s'assurer que :

- Le devis soit conforme
- L'établissement d'une convention de prêt si nécessaire
- Anticiper les délais de traitement

**Questions et propositions des conseils de quartier :**

- Il est évoqué l'idée de mutualiser en début d'année une commande de petit matériel pour l'usage courant.

**Merci de nous faire remonter vos demandes en fournitures.**

- Il est souhaité de donner une liste de fournisseurs en marché public pour des demandes courantes. **Merci de faire remonter vos demandes courantes.**

- En annexe une présentation pour avoir plus d'informations sur les marchés publics notamment, fichier PDF : SUPPORT ANIMATION INTER CQ 28 AVRIL 2025.

## 7. Commission Sécurité et Propreté

Les conseiller-ères de quartier tiennent à remercier les personnels en charge de la police municipale et nationale pour leur écoute attentive et continue même si les problèmes évoqués au cours des précédentes réunions mensuelles sont toujours présents, en particulier :

- Les cambriolages augmentent dans le secteur.
- Les personnes SDF sur le boulevard de Charonne (côté Monoprix) de plus en plus nombreux.
- Les déchets aux abords de certains commerces...
- Poubelles -crèche rue des maraichers- sorties la veille pour le lendemain.

Il est précisé que la paroisse Saint-Gabriel prend en charge des sans-abris non alcoolisés et non drogués.

**Pour mémoire :**

**Pour chaque fait délictuel, situation anormale, prévenez pour l'arrondissement du XXe :**

**Par mail :** [ecoute20@interieur.gouv.fr](mailto:ecoute20@interieur.gouv.fr)

**Par téléphone** (en semaine entre 09h00 et 17h30) : 01 44 62 49 67 et le 3975

**En dehors de ces horaires Pour toutes les urgences 24heures/24 – 7jours/7**

**Par téléphone** 17 ou 112

**Par SMS** 114 (sans possibilité de parler)

## **8. Bois de Charonne**

Une réunion de suivi avec les équipes de la Mairie est prévue le 15 mai, et permettra d'aborder les nuisances et mésusages constatés, et surtout les moyens de surveillance que la Mairie compte mettre en œuvre, et la situation des riverains de la résidence du 110 rue des Grands Champs y compris les relations avec SNCF Immobilier IDF.

Les mêmes nuisances se poursuivent :

- Ponctuellement, groupes de jeunes bruyants après la fermeture
- Depuis plusieurs semaines, 2 personnes sans-abris avec leur tente (qui ne sont pas présents dans la journée). Les tentes ont été enlevées ce lundi 5 mai.
- Présence de chiens (la PM verbalise-t-elle ?)

## **9. Embellir - Végétaliser**

Sur le site internet – Décider Paris- il est fait état d'un projet pour végétaliser la rue des Maraichers, la zone concernée est peut-être le tronçon entre le cours de Vincennes et la rue de Lagny.

Après vérification auprès de l'adjoint en charge de la voirie Michel ROGER, ce projet ne sera pas étudié.

## **10. Projet KASHINK**

Paul CALORI en charge des supports de communication de Kashink, nous demande si possible de valider le financement de la prestation de la fête du 21 juin afin d'intégrer l'évènement dans le flyer distribué pour la balade de juin 2025.

Réponses positives des membres du conseil de quartier ayant répondu avant le vendredi 9 mai 14h.

## **11. Questions diverses**

- À la demande d'une habitante : Quels contacts pour le traitement de la façade de l'immeuble de la RATP côté rue des maraichers et rue Philidor, destruction lors d'un accident de circulation : un véhicule ayant percuté et détruit des éléments verriers de la façade.
- Question concernant la nécessité du traitement du pavage à l'angle de la rue Volga et la rue Tolain.
- Proposition du conseil de quartier de la Réunion : participation d'un membre du conseil Plaine-Lagny au réunion mensuelle (le premier mardi du mois au 1 rue Lucien Leuwen ) en particulier pour partager nos expériences, questions et projets (concours Photos, Kashink)

## **12. Prochaine réunion mensuelle**

**Lundi 2 juin 2025 - 19h - 44 rue des Maraichers**